



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE LA **Méditerranée orientale**

**Comité régional de la Méditerranée orientale
Soixante-neuvième session
Point 4 k) de l'ordre du jour provisoire**

**EM/RC69/17
Octobre 2022**

Version destinée aux Comités régionaux

Original : Anglais

Initiative mondiale Santé pour la paix



Informations actualisées sur l'Initiative mondiale Santé pour la paix

INTRODUCTION

1. L'Initiative mondiale Santé pour la paix a été lancée en novembre 2019 avec le soutien actif d'Oman et de la Suisse, à la suite d'une consultation multilatérale qui s'est tenue à Genève en présence de plus de 50 représentants de 24 pays et partenaires. L'Initiative vise à faire en sorte que l'OMS et le secteur de la santé contribuent à la paix en concevant des interventions et des programmes de santé qui prennent en compte les risques de conflit et qui produisent des résultats favorisant la paix ou y contribuant, lorsque le contexte et les ressources le permettent. L'Initiative contribue également aux cibles du triple milliard de l'OMS, aux objectifs de développement durable et à la couverture sanitaire universelle.
2. En janvier 2022, à sa cent cinquantième session, le Conseil exécutif a pris note d'un rapport du Directeur général (document EB150/20) détaillant l'origine de l'Initiative « Santé mondiale pour la paix » et les objectifs, la démarche, les axes de travail et la voie à suivre qu'elle propose.
3. En mai 2022, la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a également pris note du rapport¹ et a adopté la décision WHA75(24) dans laquelle elle prie le Directeur général de consulter les États Membres et les observateurs concernant l'application de la voie à suivre proposée dans le rapport, puis d'élaborer, en pleine consultation avec les États Membres et les observateurs et en étroite collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies et les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS concernés, une feuille de route pour l'Initiative, qui serait soumise à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, pour examen, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session.
4. La démarche Santé pour la paix est axée sur les milieux fragiles, touchés par des conflits et vulnérables ; toutefois, cette approche est également pertinente dans les contextes où la cohésion sociale, la résilience et la confiance doivent être construites, maintenues ou renforcées. De telles situations peuvent se produire avant, pendant et après un conflit, et dans des contextes où un manque de confiance au sein ou entre les communautés, ou entre les agents de santé ou les autorités, compromet les résultats en matière de santé publique. Les possibilités offertes dans chaque contexte varieront, et les interventions Santé pour la paix doivent être adaptées à chaque contexte.

¹ Documents A75/10 Rev.1 et EB150/20.

PROCESSUS CONSULTATIF POUR L'INITIATIVE SANTÉ MONDIALE POUR LA PAIX

Vue d'ensemble et étapes

5. L'OMS a engagé un processus consultatif avec les États Membres, les observateurs et avec d'autres organisations du système des Nations Unies et les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS concernés.

6. Comme il est préconisé dans la décision WHA75(24), les consultations se dérouleront en deux phases : dans un premier temps, pour recueillir des observations sur l'application de la voie à suivre proposée dans le document EB150/20 ; et dans un deuxième temps, pour élaborer une feuille de route pour l'Initiative mondiale Santé pour la paix. La première phase servira à orienter le contenu de la feuille de route qui sera élaborée au cours de la deuxième phase. Le processus consultatif devrait s'étendre de juillet 2022 au 30 septembre 2022. Toutefois, l'OMS déterminera si un délai supplémentaire est nécessaire au fur et à mesure de l'avancée des consultations.

7. Le Directeur général soumettra un rapport et un projet de feuille de route s'appuyant sur les résultats des consultations à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante deuxième session.

Voie à suivre proposée

8. Dans le document EB150/20, il est proposé de suivre la voie ci-après, dont les étapes sont considérées comme les priorités de l'Initiative mondiale Santé pour la paix au cours des deux prochaines années.

i) **Actualiser la stratégie mondiale de l'OMS concernant la démarche « Santé pour la paix »** et envisager de viser, pour l'exercice biennal à venir, le but consistant pour l'OMS à promouvoir des normes de santé publique et mettre en application des programmes – ou aider les ministères de la santé des pays à mettre en application des programmes – qui tiennent compte des risques de conflit et contribuent aux dividendes de la paix.

ii) **Collecter des données supplémentaires** sur les répercussions des projets Santé pour la paix en mettant en place des cadres robustes de suivi d'évaluation et d'apprentissage pour ce type de projets.

iii) **Sensibiliser et développer les capacités** afin de mettre en application la démarche Santé pour la paix en proposant des formations et un accompagnement technique aux trois niveaux de l'Organisation.

iv) **Entamer un dialogue avec les États Membres** concernant l'Initiative mondiale Santé pour la paix en menant des actions de plaidoyer dans le but de faciliter l'intégration par l'OMS et les États Membres de la démarche Santé pour la paix à l'ensemble des politiques ou des programmes de santé publique.

v) En parallèle, **poursuivre les activités existantes visant à créer des partenariats**, afin d'accroître les capacités de l'Initiative mondiale Santé pour la paix et de renforcer les appuis dont elle bénéficie.

9. Les consultations sur l'application de la voie à suivre proposée ont débuté en juillet 2022. Les États Membres et les observateurs ont été invités à formuler des observations et des contributions par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne ; il est également prévu d'organiser une réunion en ligne.

Feuille de route

10. La deuxième phase du processus consultatif régional et mondial consiste à consulter les États Membres, les observateurs et d'autres organisations du système des Nations Unies ainsi que les acteurs non étatiques concernés en relations officielles avec l'OMS, sur l'élaboration d'une feuille de route pour l'Initiative mondiale Santé pour la paix.

11. La feuille de route s'articulera autour des six axes de travail de l'Initiative mondiale Santé pour la paix :

- i) l'établissement de données à travers la recherche et l'analyse ;
- ii) la mise au point d'un cadre stratégique ;
- iii) le plaidoyer et la sensibilisation ;
- iv) le renforcement des capacités ;
- v) l'intégration de la démarche Santé pour la paix ;
- vi) la création de partenariats.

12. Des consultations sur l'élaboration de la feuille de route sont prévues début septembre 2022. Les États Membres et les observateurs seront invités à formuler des observations et à apporter leurs contributions par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne. En outre, dans la mesure du possible, l'OMS organisera des réunions interactives.

MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ RÉGIONAL

13. Conformément à la décision WHA65(9) (2012), dans laquelle l'Assemblée de la Santé a décidé qu'il serait demandé aux comités régionaux de faire des observations et des suggestions à propos de l'ensemble des stratégies, des politiques et des instruments juridiques mondiaux, tels que les conventions, les règlements et les codes ; et à la décision WHA73(15) (2020), qui précise que les observations et les suggestions à propos des stratégies mondiales, faites en conformité avec la décision WHA65(9) sur la réforme de l'OMS, peuvent s'entendre comme incluant celles formulées par les États Membres dans le cadre de réunions techniques, de consultations informelles et d'autres réunions intergouvernementales dans les Régions, les États Membres sont invités à formuler des observations et à apporter leur contribution à l'élaboration de la feuille de route. En particulier, les États Membres souhaiteront peut-être étudier les questions suivantes :

- Quelles devraient être les priorités de l'Initiative mondiale Santé pour la paix au cours des deux premières années ?
- Comment le Secrétariat devrait-il collaborer avec les États Membres pour intégrer l'approche Santé pour la paix dans les politiques ou les programmes de santé publique ?

= = =